

Négociation RAPRTA

Information de la Coalition, négociation Fonds de pension
Métallos, CSN, Unifor Énergie Électrique, Unifor Installations Portuaires

Rapport d'étape No. 2

2014



SI ON NE FAISAIT RIEN... !

Bonjour à vous tous, membres, bénéficiaires actifs ou retraités.

Pourquoi parler autant de notre fonds de pension ?

Il y a déjà eu d'autres négociations par le passé mais jamais vous en avez autant entendu parlé. Ces négociations se faisaient de manière « classique », assemblées générales, cahier de demandes, etc. Quel est donc la différence aujourd'hui ?

Et bien on pourrait dire, qu'avant ne rien faire, ou presque,

pouvait ne pas être trop dommageable. Les lois et nos gouvernements, via la régie, nous « protégeaient » ou du moins encadraient nos droits et les devoirs des entreprises.

Aujourd'hui force est de constater que, depuis la crise, ou plutôt les crises qui ont débutées en 2008, notre bon gouvernement sert plus à donner des « avantages » aux entreprises

pour ne pas qu'elles souffrent trop et paient leurs dûs à nos régimes de pension.

Certaines de ces entreprises, en difficultés, se devaient d'avoir des mesures de ce type, mais quand une compagnie comme Rio

Tinto, qui a continué à faire des milliards, peut aussi profiter de ces allègements, là on aura tout vu.

Votre régime de pension serait solvable à 100% si Rio Tinto n'avait pas eu droit à des mesures d'allègements !

À la fin 2012, les différentes mesures d'allègements mises en place par le gouvernement ont permis à Rio Tinto d'économiser plus de 361 millions de dollars en versement dans votre régime de pension, et ça continu.

Pensez-y votre régime ne serait même plus déficitaire si cet argent avait été versé !

Dans ce numéro :

Si on ne faisait rien !	1
Tous à crédit !!!	1
Santé financière	1
Ils l'ont tous faits !	2
La suite sera quoi ?	2
Que devons nous négocier ?	2
Résumé	2

TOUS À CRÉDIT !!!

NON mais, c'est tu ça qu'on appelle avoir du front tout le tour de la tête ?

En plus d'économiser, sur notre dos, plusieurs millions, ils paient le minimum qu'ils mettent à crédit !

Et oui, encore une fois, ils se servent des lettres de crédit pour payer une bonne partie de leurs dus.

Pour 2013, les cotisations d'équilibres d'octobre, novembre et décembre, pour un total de 71,5 millions, n'ont pas été versées en argent, mais bien avec une lettre de crédit bancaire.

lement pour une année. Moyennant un certain montant, une banque donne une lettre de crédit d'un montant X, qui peut être appliqué au détenteur (RAPRTA) selon certaines conditions.

Le problème, quand une

entreprise ne va pas bien, les banques demandent plus cher pour la même lettre de crédit, ou encore ne veulent plus en donner... ensuite quand vient le temps de payer en argent, l'employeur prend son temps, car là en plus de recommencer à payer le compte courant, ils doivent rembourser les \$\$ de la lettre de crédit...



Lettre de crédit :

Garantie bancaire valable norma-

SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE RÉGIME

La situation financière de notre régime de retraite s'est améliorée, comme plusieurs, due aux rendements des marchés.

Le déficit de solvabilité est beaucoup moins grand qu'en début d'année. Les taux d'intérêts ont, eux aussi, contribué à ces améliorations.

Ceci n'a pas empêché Rio Tinto d'utiliser toutes les mesures d'allègements possibles, ni de se servir des lettres de crédits, comme expliqué dans l'article de gauche.

Mais devrions-nous penser, comme l'employeur aimerait probablement vous le faire croire, que tout s'arrangera avec le temps ?

Pas sûr !

Nos rendements, quand on se compare aux autres ou encore aux indices, ne sont pas nécessairement mieux, et même je dirais moins bons.

On n'a qu'à regarder notre rang parmi les autres caisses pour voir rapidement que oui nous avons fait de beaux profits, mais nous ne sommes pas si bons que ça.... Il y a toujours d'autres caisses, plus de la moitié, qui font mieux.

On peut mettre en doute la gestion des placements et même l'employeur quand à sa vo-

lonté réelle de nous offrir ce qu'il y a de mieux pour notre régime. Comme le dit l'adage « on n'est jamais mieux servi que par soi-même ».

Donc reprenons le contrôle de notre avenir, et vite !



ILS L'ONT TOUS FAIT ...

J'entends, et peut être vous aussi, que d'autres entreprises ou encore syndicats ont déjà négociés à la baisse leur régime de pension.

Que ce soit en mettant un nouveau fonds de pension à cotisation déterminée, REER collectif, pour tous ou encore pour leurs nouveaux employés, certains ont fait de gros sacrifices ... souvent pour les employés à venir bien plus que pour eux-mêmes, même votre employeur l'a fait pour ces nouveaux cadres en implantant un C.D.!

Sans vouloir les juger, si nos pères et les pères de nos pères avaient pensés ainsi, probablement qu'aucun d'entre-nous ne travailleraient chez RTA ...

Les employeurs, les journaux, les fameux spécialistes de toutes sortes (pro-patronal) ne cessent de

nous vendre l'idée que les déficits sont insurmontables, que tout ça est inéquitable car plusieurs travailleurs n'ont aucun régime de retraite etc.

Bien oui, plutôt que de dire que tous devraient en avoir un, ils préfèrent vous dire que c'est vous qui n'êtes pas « normal » lolll !

Et si pour un moment on arrêta de croire tout ce qu'on entend et lit de tout ce beau monde.

Soyons un peu « contrariant », n'est-ce pas comme ça que les grands investisseurs, tel que Warren Buffet, ont fait leur fortune ?

Nous, on nous dit que ;

1- Pour le passé, cet argent vous est dû. Reste à savoir quand et comment il sera versé par l'employeur.

LA SUITE, CE SERA QUOI ?

Quand l'employeur sera prêt à négocier, ou quelques semaines ou mois avant le 31 décembre, des assemblées générales auront lieu dans toutes les accréditations.

Lors de celles-ci nous vous proposerons des thèmes à négocier et échangerons avec nos membres respectifs pour bien compléter notre cahier de charge.

C'est VOUS qui déciderez et accepterez tous les sujets que nous devons négocier pour obtenir et maintenir un fonds de pension, au minimum aussi bon que celui que vous avez maintenant, solide, qui perdurera et vous permettra de ne pas avoir à vous « casser » la tête quand vous serez à la retraite !

Trop de retraités aujourd'hui, qui ont « donné » leur vie pour de grandes entreprises doivent jongler avec l'argent pour survivre.

Ce qui a été promis doit être respecté !

Vous n'avez pas à accepter que votre employeur conserve l'argent qui vous est dû pour faire autre chose que de payer votre rente.

Cette année, et peut être la prochaine, est une année charnière, une année où la solidarité d'employés d'une multinationale doit dire NON, c'est ASSEZ, nous n'acceptons plus de se laisser « coloniser ».

La SOLIDARITÉ de TOUS nous permettra de conserver nos acquis et même de les améliorer !

Et soyez certain que chacun d'entre vous a un rôle à jouer.

Ne pensez pas que votre voix ne fait pas de différence, au contraire, trop de personnes se taisent et n'osent pas se lever et se tenir debout pour dire à ces grandes entreprises NON !

Et ça s'adresse autant à nos membres qu'aux retraités, vous n'avez pas à être gênés et à vous cacher car vous avez un fonds de pension à prestations déterminées.

Au contraire il faut en être fier, vous l'avez négocié, c'est un avantage inclus dans votre rémunération depuis 1969, ça VOUS APPARTIENT !

Vous l'avez reçu en héritage et nous nous devons de s'assurer de sa pérennité !

2- Pour le futur, si nos membres le veulent, rien ne nous empêche de maintenir un fonds de pension à prestations déterminées. À moins que vous vouliez faire des concessions ? Pour notre part pas question !

3- Plusieurs employés n'en ont pas ... pourquoi vous ? Parce qu'on a déjà négocié tout ça, qu'on a payé et choisi cet avantage plutôt que d'autres.

4- Ce n'est plus viable ? Pardon, si les structures et l'argent nécessaire avaient été ajustés en fonction et au rythme de l'a-

mélioration de l'espérance de vie ainsi que des rendements, tout fonctionnerait très bien encore, alors ?

Et nous pourrions-nous en écrire encore très long, seule chose à retenir ;

Si on veut, on peut !

QUE DEVONS NOUS NÉGOCIER ???

La majorité des points à négocier ne sont pas secrets !

- Nous voulons un régime à prestations déterminées (P.D.)
- Une rente calculée sur le salaire final, pleinement indexée
- Un comité où les positions syndicales qui représentent les bénéficiaires soient respectées et écoutées
- Une équité intergénérationnelle
- Des améliorations pour l'assurance médicaments des retraités
- Améliorer et faire fonctionner



correctement tous les autres points tels que la retraite progressive, un plan de financement correcte et réaliste, combler le fossé créé par les changements de la pension de sécurité de vieillesse (PSV), et plus encore.

Tous ces points et quelques autres, ainsi que ceux que vous ajouterez en assemblée, devront être négociés de bonne foi par les parties.

Que de plaisirs à venir !!!

À RETENIR ...

Ne vous laissez pas duper !

- C'est votre régime, l'argent qui y est et celui qui n'y est pas encore est à vous.
- C'est un avantage négocié comme un autre, tout le reste, votre salaire par exemple, est ce qu'il est car le fonds de pension est un « revenu » dont tous, l'employeur inclus, tenaient compte.
- Nous sommes dans le privé, pas dans le public, nous n'avons pas à nous cacher parce que de « grands » spécialistes, économiques ou autres, nous disent que les régimes à prestations déterminées (P.D.) ne sont plus viables, c'est FAUX.
- Rappelez vous, si l'employeur n'avait pas utilisé les mesures d'allègements, notre régime serait pleinement solvable et capitalisé !
- La FORCE syndicale, c'est VOUS ! Donc « let's GO » !

COALITION, COMITÉ DE NÉGOCIATION RAPRTA

Louis Gérard Dallaire, Usine de Shawinigan
Mario Dufresne, Installations Portuaires
Mario Jean, Énergie Électrique
Sylvain Maltais, Usine d'Alma
Hugues Villeneuve, Usine d'Alma